

Un scandale de fraude aux certificats carbone prend de l'ampleur en Allemagne

ETIENNE GOETZ

L'Agence fédérale de l'environnement a bloqué la délivrance de certificats carbone à des grandes entreprises. Les autorités soupçonnent des malversations pour des projets de compensation en Chine.

Le décompte des émissions de tonnes de CO2 par les entreprises offre un terrain de jeu infini aux fraudeurs. Après des accusations de « greenwashing » portées par des lanceurs d'alerte en janvier, les autorités allemandes ont commencé à s'intéresser de très près aux certificats carbone qui permettent de réduire les émissions dans la comptabilité climatique des entreprises.

Certains énergéticiens sont soupçonnés de malversations pour des projets de compensation en Chine, en vue de minimiser leur impact environnemental. Certains projets n'auraient jamais vu le jour et d'autres s'annoncent bien moins efficaces qu'annoncé.

« *Criminalité environnementale* »

Après de premières révélations cet été confirmant les doutes sur l'existence des projets de compensation ou leur efficacité, l'Agence fédérale de l'environnement (UBA) a lancé une enquête plus approfondie. La ministre allemande de l'Environnement Steffi Lemke avait évoqué début juillet « un probable cas grave de criminalité environnementale ».

Les derniers éléments de l'investigation menée par l'UBA rendus publics vendredi dernier semblent donner raison à la ministre allemande sur l'existence d'un mécanisme de fraude à grande échelle. Dans les sept premiers cas examinés, des « incohérences juridiques et techniques graves » ont été relevées par les enquêteurs de l'Agence.

En conséquence, cette dernière a décidé de bloquer la délivrance de crédits carbone. Un huitième projet ne recevra pas non plus de certificat en raison d'un démarrage prématuré. Au total, ces crédits concernent 215.000 tonnes de carbone. Aucune entreprise n'a été nommée.

Tenir ses engagements

Il s'agit de projets de réduction des émissions, principalement planter des arbres, qui permettent d'obtenir en retour des crédits d'émission dénommés Unités de réduction des émissions (URE). Un moyen pour les entreprises européennes de tenir leurs engagements climatiques et de respecter les règles européennes sur le marché carbone.

Pour pousser les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, l'Union européenne a mis en place un système de quotas au niveau du bloc, avec des droits à polluer délivrés individuellement aux entreprises. Si elles émettent davantage, elles doivent soit

acheter des droits à polluer auprès des autres entreprises ayant moins émis, soit payer des pénalités.

Les certificats carbone obtenus dans le cadre du système URE permettent ainsi de réduire les émissions comptabilisées au bilan des groupes européens, et donc de relâcher un peu la pression dans le cadre du marché du carbone de l'UE.

18 millions d'euros de valeur de marché

Les crédits carbone bloqués ont une valeur de marché actuelle de 18 millions d'euros, mais le préjudice total pourrait être bien plus important. Selon des premières estimations, il s'élèverait à 4,5 milliards d'euros. Il s'agit de la somme que les entreprises auraient dû payer en amendes en raison de leurs émissions.

Les projets de compensation sont vivement critiqués depuis quelques années en raison de leur qualité médiocre et de la surestimation des émissions de CO₂. L'Agence allemande note qu'il est difficile de bien les évaluer, seulement avec des images satellites et des rapports. Les représentants de l'Agence sur place n'ont pas été autorisés à se rendre sur le terrain pour des visites d'inspection.

Etienne Goetz

Encadré(s) :

Cinq questions sur la taxe carbone aux frontières, qui effraie tant les entreprises
<https://www.lesechos.fr/industrie-services/industrie-lourde/cinq-questions-sur-la-taxe-carbone-aux-frontieres-qui-effraie-tant-les-entreprises-1983203>